

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Rapporteur : M. Le Président

Afin d'assurer un financement suffisant en termes de trésorerie les opérations 2001, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a contracté un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Local de France / DEXIA pour 30 millions de francs.

1. Les caractéristiques de ce contrat.

⌘ montant : 30 millions de francs ou 4 573 470,52 euros.

⌘ échéance : 31 décembre 2001

⌘ taux de référence : T4M + 0%

EONIA + 0%

EURIBOR 1 mois + 0%

⌘ modalités : demande de virement et de remboursement par le biais d'Internet (7500 francs TTC par an), avec copie pour information aux services du receveur qui se charge d'encaisser ou de virer les fonds. Les arbitrages entre taux sont possibles en temps réel par le même support de communication.

⌘ intérêts : ils sont facturés mensuellement et calculés chaque jour de mobilisations sur la base de 372 jours. (capital dû au jour J X (taux) /372 jours)

2. Le rythme des utilisations de cette ligne en 2001 au 2 novembre 2001.

Mobilisation dans fonds		Remboursement		Facturation	
Montant	Date	Montant	Date	Mois	Intérêts
12 000 000	20/02/2001	12 000 000	23/02/2001	Février	4 807,65
14 000 000	13/03/2001			Mars	22 556,94
10 000 000	23/3/2001	20 000 000	23/3/2001	Avril	27 342,09
		4 000 000	10/04/2001	Mai	36 487,60
9 000 000	13/04/2001			Juin	95 548,70
12 000 000	31/05/2001			Juillet	37 859,53
500 000	31/05/2001			Août	1 939,78
8 500 000	15/06/2001	30 000 000	04/07/2001	Septembre	0,00
16 000 000	18/07/2001	16 000 000	02/08/2001	Octobre	0,00
				TOTAL	226 542,29

Il faut noter que la ligne de trésorerie a été particulièrement mobilisée de mars à juillet 2001, d'un part, en raison du lancement de certaines opérations juste après le vote du budget primitif et de la notification de la dotation de solidarité communautaire et des mensualités de l'attribution de compensation prévisionnelle de taxe professionnelle et, d'autre part, par le versement de la plus grande partie des fonds de concours dans le cadre du contrat de plan, volet infrastructures, fin juillet 2001.

3. La proposition de renouvellement de ce contrat.

En raison des conditions intéressantes proposées dans le contrat en cours, il est proposé de proroger par avenant le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Local de France, selon les mêmes conditions qu'en 2001.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le renouvellement pour 2002 du contrat de ligne de trésorerie avec le CLF/DEXIA.

Pour extrait conforme,

Le Président